

Qui sommes-nous ?

● Le Comité ouvrier international contre la guerre et l'exploitation, pour l'Internationale ouvrière (COI) a été constitué lors de la Conférence mondiale de Mumbai (Inde) les 19, 20 et 21 novembre 2016 rassemblant des délégués de 28 pays.

● Le COI a été constitué sur la base du Manifeste de Mumbai contre la guerre, l'exploitation et le travail précaire, manifeste qui a reçu l'adhésion de militants ouvriers et de responsables d'organisations politiques et syndicales de 46 pays (*)

● Son comité de suivi est composé de militants ouvriers de toutes tendances :

Innocent Assogba (Bénin)
Alan Benjamin (États-Unis)
Colia Clark (États-Unis)
Constantin Cretan (Roumanie)
Berthony Dupont (Haïti)
Ney Ferreira (Brésil)
Daniel Gluckstein (France)
Rubina Jamil (Pakistan)
Apo Leung (Chine)
M.A. Patil (Inde)
Mandlenkosi Phangwa (Azanie)
Sergio Pineda (Mexique)
Klaus Schüller (Allemagne)
Jung Sikhwa (Corée)
John Sweeney (Grande-Bretagne)
Mark Vassilev (Russie)
Nambith Vasudevan (Inde)

(*) Afghanistan, Azanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Biélorussie, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Équateur, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Mali, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République tchèque, Roumanie, Russie, Rwanda, Sénégal, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Zimbabwe.

Pour une enquête ouvrière

Dans le monde entier – bien que sous des formes différentes – les travailleurs et leurs organisations sont confrontés à des problèmes concernant la pandémie, ses conséquences, les politiques gouvernementales et les positions prises par le mouvement ouvrier.

Nous ne cachons pas le fait que, sur la base des faits, nous voulons illustrer ce que nous n'avons cessé de dire dans tous les documents du COI : le régime capitaliste - fondé sur la propriété privée des moyens de production – mène la société tout entière vers l'abîme. La solution positive à la crise sans précédent que traverse l'humanité est entre les mains de la classe ouvrière.

Ce qui met en relief la question de l'indépendance du mouvement ouvrier par rapport à la classe capitaliste et aux gouvernements qui la servent.

Les résultats de cette enquête fourniront les matériaux pour préparer la deuxième conférence internationale contre la guerre et l'exploitation, pour une internationale ouvrière (que nous tiendrons en conformité avec nos engagements, lorsque les conditions de déplacements et de réunions seront revenues à la normale).

Afin de faciliter la circulation des documents (en Anglais, Français et Espagnol) parmi les organisations, les groupes et les militants des 53 pays de toutes tendances qui ont lancé l'appel à la conférence, nous vous demandons de bien vouloir limiter vos contributions à 10 000 ou 20 000 signes (de 2 000 à 4 000 mots).

Les 8 questions, ordonnant cette enquête, ont été publiées dans la lettre d'information n° 164 et sont disponibles sur simple demande.

Ont déjà été publiés :

- 1 - Pakistan. Auteur: All-Pakistan Trade Union Federation (APTFU) – Date : 5 octobre 2020
- 2 - Canada. Auteur : Militants qui participent aux campagnes du COI - Date : 12 octobre 2020
- 3 - Australie. Auteur : Australia Asia Worker Links – Date : 14 novembre 2020
- 4 - Indonésie. Auteur : Dian Trisnanti, Présidente de la F-SBPI - Date : 25 novembre 2020

Rapport n°5
BÉNIN

Auteur: ASSOGBA Innocent. Date : 25 novembre

1/ Quelles sont les conséquences de la crise sanitaire pour la population – tout particulièrement pour la classe ouvrière ? Quel effet a eu la COVID-19 sur l'emploi, combien d'emplois ont été perdus ?

Au Bénin, la classe ouvrière subit de plein fouet la crise liée à la pandémie de la COVID-19.

Depuis mars 2020, les activités sont au ralenti dans beaucoup de secteurs, surtout ceux qui travaillent dans l'informel. Les travailleurs se débrouillent pour se protéger du mal ambiant. Les mesures d'accompagnement adoptées par le pouvoir ont surtout ciblé une partie des petites et moyennes entreprises.

Les travailleurs du secteur public n'ont pas du tout été impactés par les mesures sociales. Et pourtant le prix du transport et des denrées de première nécessité a été revu à la hausse.

Sur l'emploi, le secteur privé et le sec-

teur informel ont connu des effets néfastes de la COVID. Certaines agences des banques ont été suspendues pendant 3 à 4 mois ou fermées définitivement. Beaucoup de petites entreprises dans le transport, la restauration ont mis leurs employés au chômage. Nous ne disposons malheureusement pas de données chiffrées pour l'illustrer.

2/ Quels chiffres sont disponibles concernant le nombre des morts des travailleurs en général et tout particulièrement des travailleurs du « premier rang », y compris les docteurs et autres personnels hospitaliers ?

En matière de chiffres, le gouvernement béninois a opté pour l'opacité. À la date du 18 novembre 2020, le site d'information du gouvernement fait état de 43 décès au total sans qu'il ne soit possible de dire combien de travailleurs en général ou des agents impliqués dans la riposte sont directement frappés.

3/ Quelles mesures ont été prises ou n'ont pas été prises par le gouvernement pour faire face à la pandémie ? Les patrons et les gouvernements ont-ils imposé des réductions de salaires ?

Mesures prises par le gouvernement du Bénin :

- Fermeture tardive des lieux de grands rassemblements;
- Système de contrôle à l'aéroport et aux frontières avec beaucoup de dysfonctionnements;
- Dépistage gratuit de la population quoique limitée;
- Distribution de masques aux acteurs de l'éducation, de la santé et à quelques groupements de femmes;
- Instauration d'un cordon sanitaire à un moment donné;
- Dépistage payant à la frontière depuis juin 2020, etc.

Mesures non prises :

- Absence de fermeture de l'aéroport et des frontières terrestres;
- Absence de contrôle de suivi du respect des gestes barrières dans les marchés et centres commerciaux;
- Insuffisance de la formation du personnel sanitaire en ce qui concerne la prise en charge des personnes atteintes de COVID-19 ;
- Maintien des effectifs importants dans les classes à la rentrée du 28 septembre;
- Aucune mesure de recrutement d'enseignants pour réduire les effectifs d'élèves dans les classes.

Il est difficile d'affirmer qu'il y a eu des réductions de salaire au Bénin, pas en tout cas dans le secteur public

4/ Quelles sont les nouvelles attaques lancées contre les droits ouvriers et la démocratie par les patrons et les gouvernements durant cette année en profitant de la pandémie ?

Le Gouvernement béninois a fait l'option de gérer, de façon générale, cette crise sanitaire dans une certaine opacité. Il en a résulté des mesures de rétorsion contre des travailleurs qui osent se prononcer contre la manière dont la pandémie se gère. Par exemple :

- Un agent d'un centre hospitalier a écoper d'une peine d'emprisonnement de six mois dont cinq avec sursis pour avoir alerté l'opinion sur la

situation de manque de protection que vit le personnel dudit centre; cette situation a eu pour conséquence, a-t-il révélé, des cas testés positifs dans leurs rangs.

- Le porte-parole des syndicats de la santé a fait l'objet de tracasseries en juillet dernier pour avoir osé, au cours d'une émission sur une chaîne de radio en ligne, indiquer que le personnel sanitaire est très exposé et manque du minimum pour se protéger contre le mal grandissant, puis déplorer la politique communicationnelle du gouvernement dans les mesures prises pour contrer le mal.

5/ Depuis des années, le nombre de travailleurs du secteur informel ne cesse de croître. Le combat contre le travail précaire doit amener le mouvement ouvrier à réfléchir à l'organisation de ces travailleurs. Les travailleurs du secteur informel ont payé un très lourd tribut à la crise sanitaire. Quelle est leur situation depuis mars 2020 ? Quelles réactions cela a-t-il enclenché ?

Les travailleurs du secteur informel ont subi la fermeture des frontières avec les pays limitrophes, le cordon sanitaire imposé par le Bénin, les restrictions de tout genre ont mis beaucoup de travailleurs de l'informel au chômage forcé pendant 3 à 4 mois, voire plus pour certains acteurs comme les gestionnaires de discothèques, de night-clubs, les responsables des espaces de loisir autour des plages qui sont toujours au chômage.

Il y a eu une distribution à un nombre restreint d'artisans d'une modique enveloppe financière par l'État.

Dans le secteur informel durablement touché par les mesures gouvernementales prises pour contrer la COVID-19, le mécontentement existe et se remarque dans les entretiens de bon nombre d'acteurs interrogés. Toutefois, il a manqué une direction du mouvement ouvrier pour organiser ce monde.

6/ Les femmes travailleuses ont également été particulièrement touchées. Elles sont les premières à perdre leur travail, les dernières à retourner dans l'entreprise quand elles rouvrent leurs portes. Elles

sont en charge du suivi des enfants privés d'école. Les violences conjugales augmentent avec l'isolement social. Comment cela se manifeste-t-il ? Quelles mobilisations ont-elles eu lieu pour faire valoir les droits des femmes travailleuses ?

Nous manquons pour l'instant de données chiffrées pour apprécier comment la pandémie de la COVID-19 a particulièrement impacté les femmes travailleuses. Il n'y a pas eu de mobilisation spécifique des femmes travailleuses, bien que le cordon sanitaire et la fermeture des frontières limitrophes, sans oublier la fermeture des écoles sur un à deux mois pour les adultes et plus pour les élèves, aient énormément influé sur leurs activités. Par ailleurs le non confinement systématique et le maintien de l'ouverture des marchés ont, semble-t-il, donné aux femmes la chance de ne pas vivre les conséquences néfastes de l'isolement social.

7/ Avec les nouvelles technologies, les capitalistes disloquent les relations de travail, restructurent, licencient. Quels sont les effets de cela et quelles sont les menaces qui pèsent dans la prochaine période sur les relations de travail ?

Le Bénin a démarré, bien avant la pandémie, des réformes visant à dématérialiser des services offerts à la population. Ces réformes se poursuivent et induiront à la longue des pertes d'emploi ou des reconversions forcées.

8/ Quelle a été la position des organisations ouvrières et de leurs directions durant cette période ? Quelles ont été les revendications ? Quelle a été leur attitude concernant les plans des patrons et des gouvernements ?

Les organisations des travailleurs ont appelé à mettre beaucoup de moyens à la disposition des travailleurs pour leur protection. Elles ont demandé aux pouvoirs publics d'investir plus dans le système de santé. Elles ont réclamé des mesures d'accompagnement et ont souhaité qu'on les consulte sur les mesures à prendre avant la réouverture des écoles. Elles ont dénoncé les insuffisances contenues dans la politique de riposte proposée par les gouvernants. ■